

Décret, présenté par un membre du comité d'aliénation, portant vente de domaines nationaux, lors de la séance du 18 juin 1791

Citer ce document / Cite this document :

Décret, présenté par un membre du comité d'aliénation, portant vente de domaines nationaux, lors de la séance du 18 juin 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXVII - Du 6 juin au 5 juillet 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1887. pp. 315-316;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1887_num_27_1_11344_t1_0315_0000_5

Fichier pdf généré le 10/07/2019

apprendre la nouvelle géographie du royaume, qui présente une carte du Comtat Venaissin, et un mémoire ayant pour objet d'indiquer les avantages que l'on pourrait retirer, dans un cours public d'études nationales, de l'usage d'un globe dont il est l'inventeur, et qui est d'une construction entièrement nouvelle.

(L'Assemblée reçoit la carte et le mémoire présentés par M. Mentelle, elle se déclare satisfaite de son zèle, et ordonne qu'il sera fait mention honorable de son hommage dans le procès-verbal.)

3^e Lettre de M. Fourcroy, de l'Académie des sciences, qui fait hommage à l'Assemblée de 50 exemplaires d'un ouvrage dont il est l'auteur, intitulé : *Recherches sur le métal des cloches*, dans lequel il donne un procédé aussi simple qu'économique, pour en obtenir le cuivre pur sans perdre l'étain.

(L'Assemblée, applaudissant au travail et au patriotisme de M. Fourcroy, ordonne qu'il sera fait mention honorable de son hommage dans le procès-verbal, et que le mémoire sera renvoyé à son comité des monnaies.)

4^e Lettre de M. Clouet, ci-devant chanoine, qui présente un mémoire sur l'emploi qu'on pourrait faire du métal des cloches, et sur la manière de fabriquer la monnaie de billon; il s'autorise d'une lettre de M. de Mirabeau, qui lui promettait son appui lorsque l'Assemblée statuerait sur l'emploi des cloches.

(L'Assemblée reçoit avec satisfaction le mémoire de M. Clouet et ordonne qu'il sera renvoyé à son comité des monnaies.)

Un membre du comité d'aliénation propose un projet de décret portant vente de domaines nationaux à diverses municipalités.

Ce projet de décret est ainsi conçu :

« L'Assemblée nationale, ouï son comité d'aliénation des domaines nationaux, déclare vendre aux municipalités ci-après, les biens mentionnés en leurs soumissions, et ce, aux charges clauses et conditions portées par le décret du 14 mai 1790, savoir :

Département des Hautes-Alpes, district de Gap.

A la municipalité de Rambaud, pour.....	7,068 l.	14 s.	» d.
A celle d'Aspres, pour	78,346	»	»
A celle de la Baume-des-Arnauds, pour....	9,728	»	»
A la municipalité de Villard-d'Arène, pour.	5,480	9	»

Département de l'Isère.

A celle de Seissins et Montrigaud, pour....	25,382	17	7
A celle d'Alliers, pour	50,766	2	»
A celle de Saint-Nazaire, pour.....	34,859	2	2
A celle d'Omène, pour	129,234	10	10
A celle de Barreaux, pour.....	19,283	10	»
A celle de Marcieux, pour.....	1,503	19	6
A celle d'Entre-deux-Guiers, pour.....	143,925	6	»
A celle de Perrier, pour.....	1,505	4	»
A celle de Notre-Da-			

me-de-Vaux, pour.....	8,125 l.	14 s.	» d.
A celle de Saint-Ferjus, pour.....	419,826	9	5
A celle de Saint-Pierre d'Allevard, pour....	9,392	18	»
A celle de Saint-Laurent-du-Pont, pour...	210,979	13	10
A celle de Ruchère, pour.....	2,684	»	»
A celle de Jarrie, pour	17,849	6	9
A la municipalité de Saint-Julien-de-Raz, pour.....	47,989	13	4
A celle de Sainte-Marie-d'Allois, pour.....	8,903	6	»
A celle de Sievoz, pour	1,683	»	»
A celle de Vif, pour.	134,807	2	»
A celle de Voreppe, pour.....	132,466	11	2
A celle de la Buine, pour.....	57,620	14	»
A celle de Voiron, pour.....	150,490	16	»
A celle de Pommier, pour.....	46,018	10	»

Département de Rhône-et-Loire.

A celle de Tarare, pour.....	65,318	»	»
A celle de Pinay, pour	3,143	10	»
A celle de Roanne, pour.....	65,411	8	»
A celle de Vernay, pour.....	14,289	»	»
A celle de Saint-Vincent-de-Boisset, pour..	29,120	»	»
A celle de Saint-Marcel-sous-Urphe, pour..	5,720	»	»
A celle de Juré, pour	3,660	»	»
A celle de Perreux, pour.....	15,772	16	»
A celle de Regny, pour.....	48,918	18	»
A celle de Villerest et Saint-Sulpice, pour....	44,507	14	»
A la municipalité de Villers, pour.....	8,027	»	»
A celle d'Ambierle, pour.....	58,475	8	»
A celle de Cordelle, pour.....	31,554	10	»
A celle de Saint-Victor, pour.....	3,860	»	»
A celle de Guinzié, pour.....	2,277	»	»
A celle de Parigny, pour.....	4,097	2	»
A celle de Pouilly-sous-Charlieu, pour...	6,504	16	»
A celle de Fourneaux, pour.....	4,048	»	»
A celle de Crémaux, pour.....	25,321	»	»
A celle de Pradines, pour.....	1,350	»	»
A celle de Chandos, pour.....	50,182	»	»
A celle de Saint-Romain-la-Mothe, pour...	90,046	»	»
A celle de Montagny, pour.....	24,820	»	»

Département des Hautes-Pyrénées.

A celle de Campan,
pour..... 4,994 l. » s. » d.

Département du Nord.

A la municipalité de
Pecquencourt, pour... 248,846 12 6

Département de l'Eure.

A la municipalité de
Plainville, pour..... 47,653 7 8

Département du Nord.

A la municipalité
d'Hazebrouck, pour... 434,083 9 »
« Le tout payable de la manière déterminée
par le décret du 14 mai 1790. »
(Ce décret est mis aux voix et adopté.)

M. Merlin. Les ennemis du bien public...
(Rires à droite; applaudissements à gauche.)

Je demande qu'il soit fait mention dans le procès-verbal du mouvement qui vient de s'exciter de ce côté-ci (il désigne le côté droit) (Rires à droite; applaudissements à gauche.) Je demande pour l'honneur de l'Assemblée, qu'il en soit fait mention, afin que l'Assemblée ne soit pas réputée complice de cette infamie. (Applaudissements à gauche.)

J'ai eu l'honneur de demander la parole pour rendre compte à l'Assemblée d'une nouvelle explosion que les ennemis du bien public viennent de faire dans la ville de Cambrai, et qui, fort heureusement pour la chose publique, n'a tourné qu'à leur honte et à leur confusion. (Applaudissements à gauche.)

M. Gombert. Comme cela arrivera toujours.

M. Merlin. Je demande la permission à l'Assemblée de lui lire le procès-verbal de la municipalité de Cambrai. Ce procès-verbal paraîtra peut-être à quelques censeurs atrabilaires n'être pas rédigé avec toute la netteté et la pureté de style que semble l'exiger l'état actuel des lumières de l'Empire: en voici, Messieurs, les causes (Rires à droite.), en voici les causes, et je le dis, parce qu'il est bon qu'on les connaisse, parce qu'il est bon que la classe du peuple qui, autrefois, était exclue de celles qu'on appelait les gens comme il faut, sache ce qu'ils valent.

Messieurs, ceux qu'on appelait autrefois gens comme il faut composaient, et il y a très peu de temps encore, la municipalité de Cambrai. Ces messieurs ont cru qu'ils arrêteraient tout à coup la marche de la Révolution, en se retirant de la municipalité et il y a eu coalition entre tous les prétendus gens comme il faut de la ville de Cambrai.

M. l'abbé Maury. Ou gens comme il ne faut pas...

M. Goupilleau. M. l'abbé Maury a raison: ce ne sont pas des gens comme il faut; ce sont des gens comme il ne faut pas.

M. Merlin. Il s'est formé, disais-je, une coal-

tion entre toutes ces personnes, pour qu'aucune d'elles n'occupât plus de place dans la nouvelle municipalité qui allait se former. Il est résulté de là que le peuple a été obligé de composer la nouvelle municipalité de gens qui n'étaient pas des gens éclairés, mais d'excellents citoyens, de gens qui, pour ne pas savoir bien dire, n'en étaient pas moins très experts dans l'art de bien faire, et vous en allez juger. (Vifs applaudissements à gauche.)

Voici le procès-verbal de la municipalité de Cambrai:

« L'an 1791, le lundi 13 juin, 6 heures du soir.
« Nous maire et officiers municipaux de la ville et cité de Cambrai, informés par la rumeur publique qu'il venait d'être commis à la salle des spectacles un délit dont la suite pouvait provoquer une effervescence générale, nous nous sommes transportés en l'hôtel commun, où, ayant sommairement entendu les dépositions d'un grand nombre de citoyens, il en est résulté que, depuis plusieurs jours, il se tramait des complots parmi plusieurs jeunes gens qui affichent publiquement des sentiments et une conduite aristocratique et antirévolutionnaire... »

A droite: Tant mieux! bravo!

M. Gaultier-Biauzat. Mais n'est-ce pas bien indécent?

M. Merlin. «..... qu'ils avaient médité de donner aujourd'hui l'essor à leur rage frénétique, et qu'ils avaient commencé l'explosion par donner au parterre des coups de pied dans les jambes de ceux qu'ils connaissaient être les partisans de la Révolution.

« Que, ces coups ayant occasionné des propos amers, bientôt la foule serait sortie en groupe de la salle; qu'à peine dans la rue la scène serait devenue tellement orageuse et violente qu'un des nombreux agresseurs se serait écarté jusqu'à tirer un pistolet chargé à plomb, dont le sieur de Maugrez, major de la garde nationale, aurait été atteint à la poitrine; que d'autres, parmi lesquels on a remarqué deux individus nommés Félix, musicien au régiment Courten, et Fenin, sergent-major du ci-devant régiment de Pau, ayant tiré leurs épées et leurs sabres, en auraient frappé un homme à terre... »

A droite: Comment à terre?...

M. Merlin. Oui, un homme à terre; c'est là le courage de l'aristocratie, de battre les gens à terre. (Vifs applaudissements à gauche.)

M. d'Estournel. Monsieur le Président, je demande si cela est dans le procès-verbal.

M. Merlin. Lisez, si vous voulez! (Murmures à droite.)

«..... et se seraient servi de leurs armes avec si peu de ménagement, que plusieurs personnes en seraient demeurées blessées et qu'entre autres le sieur Gras, citoyen de cette ville, en aurait reçu un coup sur la tête, qui, lui ayant ouvert le crâne, mettait ses jours dans le danger le plus imminent; qu'enfin, le ressentiment du peuple... »

M. Goupilleau adresse la parole à M. l'abbé Maury.

Un membre à gauche: A l'ordre! Monsieur Goupilleau! vous ne le convertirez pas.